

QUESTION ÉCRITE E-2266/02
posée par Rainer Wieland (PPE-DE)
à la Commission

Objet: Poids autorisés par essieu

En France, le moteur des châssis tournants de grue (c'est-à-dire le moteur qui commande les seules fonctions de grue sur les chantiers) peut être ravitaillé avec du fioul, autrement dit à un prix nettement plus avantageux. C'est là un avantage concurrentiel non négligeable pour les exploitants français de grues.

La Commission projette-t-elle de déposer une proposition d'harmonisation dans ce secteur?

En France, la norme pour les grues est un poids à l'essieu de 13 tonnes et, en Allemagne, de 12 tonnes seulement: en d'autres termes, les grues françaises peuvent transporter plus de charge.

La Commission projette-t-elle de déposer une proposition d'harmonisation dans ce secteur?